

# **CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE**

## **DIRECTION ADJOINTE SECRETARIAT GENERAL**

Circulaire n : 2

Date : 14 janvier 2010

Diffusion : Mesdames et Messieurs les Agents de Direction  
Mesdames et Messieurs les Responsables d'immeuble  
Mesdames et Messieurs les Responsables de Services

**Objet : INSTRUCTIONS SUR LA SECURITE et L'ACCES PHYSIQUE**

Correspondant : Claude LANSIAUX au 01.43.99.34.50

### **La présente circulaire sera obligatoirement émargée par l'ensemble du personnel**

Les règles de la Politique de Sécurité du Système d'Information (PSSI) nationale précisent l'ensemble des dispositifs nécessaires à une organisation optimale de sécurité en ce qui concerne l'accueil physique des visiteurs et les règles indispensables de sécurité à instruire à tous les agents.

. Vous trouverez donc en pièces jointes, ainsi que dans la rubrique intranet « Relations Sociales Relations du Travail Hygiène et Sécurité » :

- Les instructions sur la sécurité et l'accès physique, avec les modalités d'accès et de circulation pour les visiteurs, applicables dans tous les locaux de la CPAM du Val de Marne.
- La fiche des consignes générales de sécurité pour les visiteurs et les entreprises extérieures.

La fiche « consignes générales de sécurité» sera remise à tous les visiteurs, afin que ces derniers soient informés des mesures de sécurité, de la procédure d'alerte et de l'obligation de confidentialité.

. Le registre des entrées et sorties des visiteurs qui permettra une traçabilité exhaustive de tous les visiteurs est transmis par courrier à tous les Responsables d'immeuble.

.../...

L'enregistrement de tous les visiteurs devra être effectué au niveau de la réception du public ou du Responsable d'immeuble de chaque bâtiment de la CPAM.

. Toutes les interventions concernant les contrôles des installations seront systématiquement portées au registre de sécurité de chaque immeuble.

Ces instructions sont complémentaires à l'ensemble du dispositif déjà en place notamment, le plan Vigipirate, le Règlement Intérieur, le registre de sécurité et les consignes de sécurité.

Ces mesures prennent effet immédiatement.

Je vous remercie de votre participation, indispensable à une protection efficace des personnes et des biens.

**"LA SECURITE EST L'AFFAIRE DE TOUS"**

**LA DIRECTRICE ADJOINTE  
SECRETAIRE GENERALE**

**Juliette NOEL.**